



Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : La décision d’octroi de chèques repas à l’attention du personnel communal et du CPAS

Par courriers électroniques des 12 et 13 février dernier, le bourgmestre a communiqué en ces termes :

- 12/2 :

« La majorité ECOLO – PS et les Secrétaires ont décidé d’octroyer des chèques-repas aux agents communaux et du CPAS. Cette décision répond à notre volonté de soutenir un personnel engagé et qui effectue un travail de qualité au quotidien.

Le groupe de travail composé du Bourgmestre Stéphane Roberti, du Président du CPAS Nicolas Lonfils et de l’échevin de la transition administrative Charles Spapens a pris cette décision en concertation avec les organisations syndicales. Les chèques-repas auront une valeur journalière de 6 euros. L’objectif est de concrétiser cette décision dès la fin de l’année. La majorité ECOLO- PS forestoise se réjouit ainsi de pouvoir répondre aux légitimes revendications émises par les agents communaux et n’a jamais caché sa volonté d’agir face aux inégalités salariales qui existent entre les agents administratifs des différents niveaux de pouvoir. Cette mesure va dans ce sens. Tous les agents communaux et du CPAS bénéficieront du même avantage.

Merci de transmettre aux agents non-détenteurs d’une adresse « user ».

Bien à vous,

Stéphane ROBERTI (...) » ;

- 13/2 :

« De meerderheid ECOLO - PS heeft beslist maaltijdcheques toe te kennen aan de personeelsleden van de gemeente en van het OCMW. Deze beslissing is een weerspiegeling van haar wens om geëngageerd personeel te ondersteunen dat dagelijks kwaliteitsvol werk verricht.

De werkgroep die samengesteld is uit de Burgemeester Stéphane Roberti, de Voorzitter van het OCMW Nicolas Lonfils en de schepen van administratieve transitie Charles Spapens heeft deze beslissing genomen conform de begrotingsvooruitzichten en in overleg met de vakbondsorganisaties. De maaltijdcheques zullen een dagelijkse waarde van 6 euro hebben. Het is de bedoeling om deze beslissing te concretiseren vanaf het einde van dit jaar.

De Vorstse meerderheid ECOLO- PS is verheugd zo tegemoet te kunnen komen aan de legitieme eisen van het gemeentepersoneel en heeft steeds duidelijk laten blijken dat ze iets wilde doen aan de loonkloven die bestaan tussen de administratieve medewerkers van de verschillende bestuursniveaus. De maatregel gaat in deze richting. Alle gemeentelijke personeelsleden zullen van hetzelfde voordeel genieten.

Wilt U dit bericht doorsturen naar medewerkers die geen “users” adres hebben?

Met vriendelijke groeten,

Stéphane ROBERTI (...) ».

J’aimerais interroger le Collège sur cette communication, sur la mise en oeuvre de cette mesure, ainsi que sur l’impact budgétaire de cette mesure tant pour la commune que pour le CPAS.

Réponse de Monsieur Roberti :

Monsieur Loewenstein,

L'échevin de la transition administrative et moi-même vous avons répondu lors du conseil communal du 21 avril concernant la communication et la mise en œuvre de cette mesure.

Votre question concernant l'impact budgétaire de cette mesure restait en suspens.

Avec l'ensemble du Collège, j'ai toujours annoncé que nous répondrions positivement aux attentes des organisations syndicales. Cela répond à une volonté de soutenir un personnel engagé et qui effectue un travail de qualité au quotidien.

Au début de cette législature nous avons pris une première initiative en inscrivant une augmentation de la prime de fin d'année dans le règlement.

En parallèle, nous étions en réflexion sur une manière de poursuivre la revalorisation des collaborateurs de la commune et du CPAS.

Plusieurs pistes étaient sur la table de discussion avec les organisations syndicales : la suppression ou revalorisation des niveaux E, l'octroi de chèques repas, la statutarisation.

Chacune de ces pistes ont un impact financier significatif. En concertation avec les organisations syndicales, il a été décidé de donner priorité à l'octroi de chèques repas.

Par jour presté, chaque agent recevra un chaque repas d'une valeur faciale de 6 euros. L'objectif est de concrétiser cette décision dès la fin de cette année. Tous les agents communaux et du CPAS bénéficieront du même avantage.

Cette mesure contribuera à la réduction des inégalités salariales entre les agents des différents niveaux de pouvoir et à la valorisation du travail de chaque agent.

L'impact budgétaire est important puisqu'il s'agit de +/- 660.000 d'euros annuels (coût net/an) pour la commune et +/- 579.000 d'euros annuels (coût net/an) pour le CPAS.

Pour faire face à cette dépense il a été convenu d'avoir un monitoring plus important des recrutements et des remplacements pour contenir les dépenses de personnel.

Je vous remercie pour votre question. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ces projets.